

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 AVRIL 2017.**

Convocation faite le 11 avril 2017.

Le vingt-quatre avril deux mil dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

**Présents :** MM. ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, PAUDIERE Claude, DESOEUVRES François, POUPART Daniel, PELAN Jean-François, GARDON Julien, M. GRATIOT Nicolas, M. CHEVRIER Patrick.  
Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, CHABROL Florence, FRANC Juliette.

**Absent :** M. NIOBE Yanice

**Secrétaire de séance :** Mme CHABROL Florence.

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	13
Conseillers absents	01
Nombre de pouvoir	00
Nombre de vote	13

**Le compte rendu de la séance du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**N° 2017/011 URBANISME / PLU - MODIFICATION DU PLU SUITE À L'ENQUETE PUBLIQUE**

*13 votes « POUR » à main levée.*

M. le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe.

Elle présente les modifications qui seraient à apporter au P.L.U. à l'issue de l'enquête publique, pour tenir compte des observations émises par les personnes publiques associées dans le cadre de leur consultation légale, par le public lors l'enquête publique et par le commissaire enquêteur.

Certaines observations nécessitent d'être prises en compte dans le P.L.U. et donc de modifier son contenu, conformément à l'article L.153-21 du code de l'Urbanisme. Ce sont ces modifications qui font l'objet de la présente délibération. La prise en compte de certaines observations conduit à des modifications mineures du P.L.U. Les observations et les éventuelles modifications à apporter sont regroupées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Considérant que les remarques des personnes associées et les observations du commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête publique nécessitent une modification du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE** de valider les modifications retenues suite à l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme afin qu'elle puisse les acter par délibération.

**N° 2017/012 URBANISME / PLU - APPROBATION DU PLU**

*12 votes « POUR » et 1 « Abstention » à scrutin secret.*

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR, l'ordonnance du 23 septembre 2015 et le décret du 28 décembre 2015 ;

Vu le nouveau code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et notamment ses articles L.153-21<sup>1</sup> et L.153-22 ;

Vu la délibération en date du **12 décembre 2014** ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du **3 juin 2016** ayant arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,

Vu l'arrêté municipal en date du **31 octobre 2016** soumettant à enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la position retenue par le conseil municipal sur les modifications à apporter suite à l'enquête publique et actée par la délibération en date du **24 avril 2017**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** son Plan Local d'Urbanisme par délibération.

**N° 2017/013 MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX REFECTION DES TROTTOIRS / RD 969 COTE ROMENY SUR MARNE**

*13 votes « POUR » à main levée.*

Considérant le mauvais état des trottoirs, côté impair, partant du croisement de la RD11 et de la RD 969, direction ROMENY SUR MARNE,

Considérant l'accord de la subvention au titre du FDS par la délibération 2016/019,

Considérant le calendrier des travaux pour 2017,

M. le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet élaboré par M. LEPIGEON (Cabinet INFRA ETUDES de BEZU ST GERMAIN).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ACCEPTE** de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet INFRA ETUDES (M. LEPIGEON) et de lui régler les honoraires s'y affèrent conformément au contrat signé des 2 parties,
- **DECIDE** de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du dit projet.

**INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- M. DESOEUVRES :
  - Organisation matérielle de la brocante du 1<sup>er</sup> mai prochain.
- MME FRANC :
  - Transmets une demande d'une administrée quant à la mise en place de collectes des encombrants.
    - ☞ M. PAUDIERE rappelle que la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE a la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » et qu'il n'est pas inscrit dans les projets à venir ce nouveau service, jugé trop coûteux.
- M. GRATIOT :
  - Sollicite la mise en place d'un panneau interdisant le stationnement aux abords du n°15 « Rue de Perpeigneux » afin de faciliter les manœuvres des engins viticoles.
    - ☞ La demande est entendue et sera étudiée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

**Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,  
pour être affiché le 25 avril 2017.**

Le Maire,

